

***Consignes sanitaires appliquées au temple de Beaucaire  
Suite aux décrets 2020-618 et 2020-548 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire***

Décret 2020-618 article 1-III. **Toute personne de 11 ans ou plus doit porter un masque de protection.**

**Pour assurer la distanciation entre les personnes**

Dans les couloirs pour accéder au temple, respectez une distance d'au moins d'1 m

Saluez-vous sans vous serrer la main, sans embrassade

L'entrée se fait comme d'habitude par la porte qui donne au fond de temple.

Dans le temple, un sens unique de circulation signalé par des flèches sur le sol est établi de cette porte vers les bancs et puis vers la porte de devant.

Accéder aux bancs par l'allée centrale directement sans former de groupe. Les bancs sont disposés de façon particulière : 1 sur 2 est accessible. Merci de respecter cette disposition. Les cartons sur les bancs matérialisent des places espacées d'au moins 1 m où vous pouvez vous asseoir. Il y a des bancs prévus pour des personnes venant individuellement et des bancs pour les personnes membres de la même cellule familiale qui peuvent s'asseoir les uns à côté des autres.

La sortie du temple se fera en se dirigeant vers la porte de devant en respectant la distanciation physique.

Le temple ainsi disposé a une jauge de 25 personnes (prédicateur et organiste inclus). Si le nombre maximum de personnes est atteint pour un culte, celui-ci aura lieu dehors dans le jardin où jusqu'à 60 personnes peuvent être accueillies en respectant la distanciation physique.

**Application des gestes barrières**

A l'entrée du temple, une personne désignée indique les consignes. De la lotion désinfectante pour les mains est mis à disposition. Un flacon est aussi à disposition à la sortie.

Pour l'emploi des cantiques et les feuilles liturgiques, nous échangeons chaque semaine (cantique rouge/cantique vert) pour n'utiliser le même matériel qu'au bout de 14 jours. En cas de besoin plus rapprochés des cantiques ou feuilles liturgiques, ceux-ci seront désinfectés avec des lingettes prévues à cet effet.

**Liturgie de la Sainte-cène**

Décret 2020-618 article 1-III. Le masque peut être momentanément retiré.

Étant donné la disposition du temple, la Sainte-cène ne pourra se célébrer que pour un culte dehors. Dans ce cas, sur la table de communion sont disposés, comme d'habitude, les 2 coupes de vin et l'assiette avec le pain

Pour respecter les règles sanitaires durant l'épidémie de COVID,

- Chaque participant à la Ste Cène apporte un morceau de pain à titre individuel
- Chaque participant apporte un verre individuel (type verre à liqueur)

Sur invitation de l'officiant (si le nombre le permet), les participants se mettent en cercle dans le jardin en respectant une distance d'au moins d'1 m entre eux.

Un servent portant un masque sert le vin dans chaque verre individuel.

**Collecte**

Pour compter la collecte, 2 personnes sont présentes mais une seule personne manipule l'argent. Des gants et lotion désinfectante pour les mains sont à sa disposition.

Le conseil presbytéral

